



Jean-Claude Juncker
Président de la Commission européenne

Bruxelles, le 24 septembre 2014

Cher Président,
Cher Monsieur Juncker,

Alors que les commissaires désignés préparent leurs auditions devant le Parlement européen, les préoccupations et critiques à l'égard de l'un des membres du Collège désigné ne vous auront sans doute pas échappé. Des questions graves ont été soulevées quant à la pertinence de la désignation de Miguel Arias Cañete au poste de Commissaire et, en particulier, quant à votre proposition de lui attribuer le portefeuille "Énergie et Climat". En plus de s'être rendu coupable de comportements sexistes inacceptables, la candidature de M. Cañete soulève de possibles conflits d'intérêts.

1. Bien que ses liens directs avec l'industrie pétrolière aient été interrompus le 18 septembre 2014 (le jour précédent sa déclaration d'intérêts) à la suite de la vente des parts qu'il détenait personnellement dans Petrolifera Ducar et Petrologis Canaris, cet épisode demeure insuffisant pour prétendre, comme il le fait, "éviter le moindre conflit d'intérêt potentiel". D'autant moins que son épouse, son fils et son beau-frère restent actionnaires ou membres du conseil d'administration de ces compagnies.

2. Selon les enquêtes d'ONGs indépendantes et de journaux espagnols, il existe de sérieux soupçons de dissimulation de ces intérêts personnels et de famille, via des mécanismes d'évasion fiscale, vers une société écran (Havorad BV) basée aux Pays-Bas. Les 13 millions de parts profitent directement à des compagnies qui portent le nom de M. Cañete ou celui de membres de sa famille.

3. Selon la presse espagnole, son épouse, propriétaire foncière ayant des activités commerciales dans l'élevage de taureaux, bénéficie de subsides de la PAC. Des subsides pour lesquels M. Cañete s'est battu lors de son mandat de député européen en 1996. Plus tard, en 2002, cette dernière a également fait l'objet d'une enquête pour une forme de délit d'initié après avoir tiré profit d'informations grâce aux fonctions de son époux, alors Ministre de l'agriculture.

Autant d'éléments nous autorisant à douter véritablement de l'engagement de M. Cañete en faveur de l'intérêt général.

M. Juncker, le premier novembre prochain, vous serez le nouveau gardien des Traités dont l'ART17(3) TUE stipule que " Les membres de la Commission sont choisis en raison de leurs compétences générales, de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes les garanties d'indépendance."

Ceci nous amène à trois questions:

Aviez-vous connaissance du conflit d'intérêts potentiel concernant M. Cañete?
Comment comptez-vous garantir, dans son cas, le respect du code de conduite des Commissaires européens?
Sur quelle base pouvez-vous nous assurer que l'indépendance de M. Cañete est absolument incontestable?

Dans l'attente de votre réponse,

Rebecca Harms

Philippe Lamberts

Co-Présidents
Groupe des Verts/ALE au Parlement européen

(La version originale en anglais fait foi)